



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2014

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Aurélie VARRIER, Christine NAVARRO, Agnès BOCQUEL, Ghislaine SANDON, Dominique GUINET, Véronique VERDIER, Catherine MORLON, MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Eric URIDAT, Philippe MOREL, Thierry LABRUYERE, Daniel DELAGNEAU.

Pouvoirs : Christophe MOYNE donne pouvoir à Daniel DELAGNEAU.

Emmanuel GENIQUET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2014

Délibérations :

- Approbation du Plan de Protection contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Emplacement de taxi dans la commune
- Demande de subvention pour les travaux de l'école dans le cadre de l'enveloppe parlementaire de Mr BERTHOU, sénateur de l'Ain
- Indemnité du trésorier et autorisation d'assurer le recouvrement au nom de la commune
- Caution des emprunts HBVS : ajustement suite à l'avis du conseil général.
- Contrat à durée déterminée pour l'emploi d'été

Examen de devis

Compte rendu de réunions

Questions-diverses

Informations

Questions Diverses :

MME MORLON souhaite aborder la question du rachat des crédits.

MME MORLON souhaite avoir des informations sur la réforme des rythmes scolaires.

Daniel DELAGNEAU souhaite évoquer la situation de l'association de la bibliothèque.

En préambule, Madame le maire sollicite l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal, il s'agit de la proposition de SFR (ce point a été discuté en commission des finances et a été omis sur la convocation).

De même que la proposition de motion adressée par l'association des maires ruraux du département quant à l'affirmation du soutien de la commune au Conseil Général et à son maintien dans l'organisation territoriale. Le conseil municipal accepte ces modifications.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I Plan de Protection contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Madame le Maire donne la parole à Daniel DELAGNEAU qui a suivi ce dossier depuis l'origine. La commune de SAINTE EUPHEMIE se trouve dans le périmètre de l'agglomération Lyonnaise au sens de l'INSEE. De ce fait elle est concernée par le PPBE comme plusieurs communes de la CCDSV. Les études ont été menées par un même cabinet pour chacune des communes concernées. Ce plan a pour objet d'informer les personnes souhaitant acquérir un bien ou un pétitionnaire déposant un permis qu'une partie de la commune est concernée par le bruit et notamment la partie longeant la RD 28. Les cartographies ont été approuvées par le conseil municipal du 1^{er} octobre 2013. Une enquête publique s'est déroulée du 6 janvier 2014 au 6 mars 2014, mais personne n'a présenté d'observation. Ce PPBE devra être tenu à la disposition du public et être annexé au PLU. Madame le Maire donne lecture de la délibération.

Les conseillers municipaux, après en avoir débattu, approuvent à l'unanimité le PPBE pour la commune de SAINTE-EUPHEMIE..

II – Emplacement de Taxi sur la commune.

En 2012, Monsieur MURAT représentant la société TAXI TALENCONNAIS, avait sollicité un emplacement sur la commune. Puis une autre personne avait également sollicité un emplacement. Monsieur MURAT est déjà installé et le second candidat était en création d'entreprise. Les règles régissant la profession de taxi sont très réglementées. Suite à une commission en préfecture, la commune s'est vue autorisée à accorder un emplacement de Taxi. Le professionnel devant bénéficier de cet emplacement est le premier qui en a fait la demande. Dès lors, Madame le Maire, au titre de son pouvoir de police, prendra un arrêté accordant un emplacement à la SARL TAXI TALENCONNAIS. Cet emplacement sera situé sur le parking de la salle polyvalente. La commune fera poser un panneau TAXI avec le numéro de téléphone de l'entreprise.

En contrepartie de cet emplacement la commune peut instaurer une redevance. Les prix pratiqués sont de 150€ à 250€ par an. Les conseillers reconnaissent le bien-fondé de ce nouveau service.

Les conseillers municipaux (15 voix pour et 4 abstentions), après en avoir délibéré, autorisent la création d'une redevance pour l'emplacement de taxi et fixent le montant à 250€ par an.

III – Autorisation au comptable public d'effectuer des recouvrements au nom de la commune

Madame le maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET. La commune encaisse des recettes en contrepartie soit de la cantine, soit de location de bien immobilier (terrain, salle polyvalente). A ce titre elle peut être amenée, après une phase amiable, à recourir au recouvrement forcé. L'article R1617-24 du CGCT donne la possibilité aux collectivités de donner l'autorisation au comptable public d'effectuer les actes de poursuites nécessaires au recouvrement des créances de la collectivité.

Les conseillers municipaux (18 voix pour et 1 abstention), autorisent le comptable public de la commune à engager les poursuites pour le recouvrement des créances de la commune.

IV – Indemnité de conseil au comptable public

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET. La commune verse une indemnité de budget et de conseil au comptable de la collectivité. Cette indemnité constitue la contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Son calcul est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à

l'exclusion des opérations d'ordre, auxquelles est appliqué un barème spécifique dégressif. Cette indemnité est décidée à chaque nouveau mandat municipal ou au moment du changement de comptable. Le conseil municipal peut choisir d'accorder seulement un pourcentage de cette indemnité. La commission des finances a émis un avis consistant à verser 50% de l'indemnité de conseil au comptable public.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de verser l'indemnité de budget et de conseil au comptable public, mais au taux de 50% du montant déterminé selon les règles précitées.

V – Location à SFR.

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET.

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, sis sur les bruyères, cadastrée section C numéro 48. Actuellement cette parcelle est louée à SFR qui a fait édifier une antenne de téléphonie mobile. Par ailleurs, la société ORANGE est également locataire de la commune pour avoir installé sur l'antenne de SFR sa propre antenne.

La société SFR souhaitant pérenniser ses installations, elle demande à la commune, soit de lui vendre la parcelle pour 38.000€ pour 66m² de surface, soit de modifier le contrat de location par avenant dans lequel le loyer annuel serait de 4.500€ fixe sur 15 ans.

La commission des finances a émis un avis favorable à la modification du contrat de location (loyer à 4500€ par an sur 15 ans) et de refuser la vente de cette parcelle.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, optent pour la modification du contrat de location (loyer de 4500.00 € par an sur 15 ans et autorisent madame le maire à modifier par avenant le contrat de location avec la société SFR.

VI – Demande de subvention pour les travaux à l'école.

Monsieur Jacques BERTHOU, sénateur de l'Ain a fait savoir à Madame le Maire qu'il pouvait financer des travaux dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

Cette subvention pourrait servir au financement des travaux de toiture de l'école. Il est rappelé que pour pouvoir bénéficier de cette subvention, il faut avoir établi des devis, ne pas avoir commencé les travaux. Le coût de la toiture est d'environ 25.000€. La subvention sollicitée est de 7.000€.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent madame le maire à demander une subvention pour la réfection de la toiture de l'école dans le cadre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur BERTHOU.

VII – Caution emprunt HBVS

Lors du conseil municipal du 20/05/2014, il a été décidé de cautionner à hauteur de 59% (prêts liés à la construction) les emprunts contractés par HBVS liés à la construction de 12 logements sociaux rue des moulins.

Suite à notre décision, la société HBVS s'est retournée vers le conseil général pour le cautionnement du solde des emprunts.

Le conseil général est d'accord sur le principe, mais il ne peut cautionner les emprunts qu'à hauteur de 50%.

Dès lors, il est demandé au conseil municipal de modifier son cautionnement et de le limiter à 50% mais sur la totalité des emprunts.

Nous avons décidé de nous porter caution pour un montant d'emprunt de 702.777€.

En retenant 50% la commune se porterait caution pour 591.388€, mais avec des prêts sur 40 ans et d'autres sur 50 ans.

Les conseillers municipaux, 16 voix pour et 3 abstentions, autorisent madame le maire à se porter caution pour les emprunts HBVS à hauteur de 50% des prêts contractés.

VIII – CDD contrat d'été

Madame le maire informe que cet été le travail des agents sera important, outre les travaux d'entretien courant, il est prévu des travaux à l'école (réfection de la classe de petite section maternelle, aménagements divers).

Pendant quelques semaines la commune a accueilli, en stage, un jeune actuellement en scolarité en MFR. Il a travaillé avec les agents techniques qui ont été satisfaits de son travail.

Madame le Maire propose donc de conclure un contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité saisonnière pour le mois de juillet de cette année. Le coût pour la collectivité sera de 2100€ charges comprises.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de la création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour 4 semaines durant le mois de juillet 2014.

PRESENTATION DE LA MOTION DE L'AMRF

Madame le maire revient sur les documents transmis à chaque conseiller concernant une proposition de délibération de soutien de la commune aux instances départementales.

Une discussion s'engage entre les élus faisant apparaître un manque de précisions sur les répartitions des compétences envisagées entre le conseil régional et les intercommunalités en cas de disparition de l'instance du conseil général. La place de l'intercommunalité est mise en avant par certains élus comme une référence incontournable dans le paysage administratif actuel et à venir. D'autres élus sont plus inquiets sur la place qui serait laissée aux plus petites communes face aux plus grosses au sein d'une même intercommunalité.

Devant le manque d'information plus précise, Mme le maire propose que le sujet fasse à nouveau l'objet de débat au sein du conseil en fonction de l'actualité.

Examen de devis :

La commission travaux s'est réunie le 19/06/2014 et a examiné les devis suivants :

Toiture de l'école : un cahier des charges a été adressé à 7 entreprises. 3 entreprises ont répondu au cahier des charges. Après étude des devis, l'entreprise MARCEAU de SAINTE EUPHEMIE a été retenue pour un coût de 17 000€ HT.

Affaissement chaussée RD28 sortie sud : la chaussée s'affaisse à la sortie sud RD28. La commission a examiné trois devis. Il ressort de cette consultation que l'entreprise GONNET est la mieux placée avec un coût de 1732€ TTC sous réserve d'interventions complémentaires au moment des travaux.

La commission n'a pas abordé la rénovation des lettres sur le monument aux morts. 2 entreprises ont été consultées. Le choix se porte sur l'entreprise Jean Michel DEBILLY pour un coût de 857€ TTC.

Daniel DELAGNEAU s'étonne que les travaux à l'école et ceux de la salle polyvalente soient déjà engagés, alors que, selon lui, il y aurait plus urgent et s'étonne qu'il n'y ait pas de programmation pour l'année prochaine. Madame le Maire lui répond, que le dossier de la toiture de l'école avait fait l'objet

d'un devis prévisionnel en décembre 2013, mettant en avant le fait que les travaux devenaient impératifs et qu'ils devaient être faits pendant les vacances d'été. Pour ce qui est du plafond de la salle polyvalente, Mme le maire laisse à chacun le soin de constater de visu l'opportunité de l'intervention. Par ailleurs, les prochaines commissions étudieront les travaux à envisager et notamment en lien avec la commission des finances.

Compte rendu de commissions et syndicats :

Commissions intercommunales :

Madame le Maire informe que toutes les commissions de la communauté de commune Dombes Saône vallée CCDSV ont débuté leur activité. Elle propose que nous consacrons une soirée de travail à l'examen des comptes rendu des commissions communautaires. La date retenue est le 16/09/2014 à 20h30.

Commissions communales :

La commission finances : s'est réunie le 12/06/2014, le compte rendu a été adressé à tous les conseillers. Les points importants ont été débattus lors de ce conseil.

La commission scolaire : Madame RIGAUDIER annonce qu'à la rentrée il y aura 175 enfants à l'école répartis dans 7 classes et le départ/arrivée de deux enseignantes. Pour ce qui concerne la réforme des rythmes éducatifs, les groupes pour les activités périscolaires ont été constitués et les familles ont été informées. Cela concerne 82 enfants. Les groupes ont été constitués par fichier informatique sur la base du choix exprimé des familles, garantissant ainsi le traitement équitable des inscriptions. Suite à la réunion d'information des familles du 17/06/2014, la question se pose du transport du mercredi pour emmener les enfants qui le souhaitent au centre de loisirs de « l'île aux enfants » à Saint Didier de Formans. Cela concerne 14 familles. Une ligne de transport Saônibus pourrait répondre à ce besoin. L'accompagnement des enfants dans le bus est toujours en question.

Daniel DELAGNEAU exprime sa stupéfaction concernant ce sujet important pour la commune et dont il a été informé par l'article paru dans la presse locale. Mme BOCQUEL lui fait remarquer que les commissions communales sont ouvertes aux élus qui s'intéressent à un sujet en particulier et que c'est comme cela qu'elle a pu participer aux réunions de travail. Mme le maire profite de ce sujet pour remercier Christophe MOYNE d'avoir invité la représentante du quotidien local à cette réunion de familles, elle-même n'ayant pas eu le temps de le faire. Par ailleurs, le conseil municipal représente bien le lieu de partage d'informations du travail des commissions.

Commission communication et vie associative : Les travaux de la commission ont porté surtout sur la rédaction de la lettre d'information qui sera distribuée vers la mi-juillet. Le dossier du nouveau site internet avance. Il a été fait le choix de souscrire à un site qui permette une mise à jour en direct. Il a donc été conclu un contrat avec CAMPAGNOL, le site proposé par l'AMRF.

Compte rendu de Syndicats :

SIEP : Un conseil syndical a eu lieu le 30/06/2013 consacré essentiellement au rapport d'activité du délégué (Nantaise des Eaux service) et du Président. Le rapport du président est en consultation à la mairie. Emmanuel GENIQUET précise que la commune a été saisie par un administré d'un problème de distribution d'eau. Ce sujet a été relayé et la réponse apportée, tant du fermier, que de la présidente du SIEP, elle sera transmise à l'administré concerné.

SMICTOM : Eric URIDAT informe l'assemblée que le SMICTOM a désigné son président, il s'agit de Monsieur Claude MONTESSUY. Le bureau et les commissions ont été constitués. Les conseillers du syndicat ont visité le centre d'enfouissement technique, l'incinérateur de VILLEFRANCHE ainsi que la chaufferie.

VI – Questions diverses

Quatre questions diverses :

- 1) MME MORLON souhaite avoir des informations sur les rythmes scolaires, les réponses ont été données dans le compte rendu de la commission scolaire.
- 2) Daniel DELAGNEAU souhaite aborder la question du poste de la bibliothèque. Lors du conseil municipal du 22 avril dernier, l'attribution de la subvention était conditionnée à la possibilité de ne rémunérer qu'un temps partiel. Mme le maire confirme que les heures rémunérées le sont bien dans ce cadre-là car la personne bénéficie déjà d'un poste dans une autre entreprise.
- 3) Madame MORLON souhaite évoquer le rachat de crédit et le fait qu'elle n'a pas eu les informations concernant les pénalités encourues en cas de renégociation. Cela n'a pas été fait faute de temps.
- 4) Dominique GUINET évoque un problème d'éclairage rue du Roussillon. Didier Alban s'est bien rendu sur place et a constaté que de nombreux branchages viennent obstruer l'éclairage public positionné. Il faut maintenant définir quels sont les propriétaires.

VII- INFORMATIONS

Le président de l'association des maires de France pour le département de l'Ain est Monsieur Etienne BLANC, député maire de DIVONNE LES BAINS.

Monsieur LAPIERRE a rejoint le CAP NORD, il sera de retour sur la commune le 07/07/2014 à 18h00, il sera accueilli à la mairie.

Madame le Maire a reçu le capitaine FORET, responsable du centre de secours des pompiers de Trévoux, une porte ouverte du SDIS a lieu le 21/09/2014 de 11h00 à 18h00.

Fonds d'initiatives citoyennes : Mme le maire informe que chaque citoyen qui souhaite promouvoir ou participer au développement de notre territoire peut faire entendre son avis dans ce cadre-là. Le conseil local de développement Dombes Saône est une instance participative liée au Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône. (C D D R A).

Séance levée à 23h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 09/09/2014 à 20h30